

Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture
et de la Ruralité, concernant
**Les résultats de l'enquête de la Commission européenne
concernant la surcharge administrative du secteur agricole**

Suite à la détresse et à la colère du secteur agricole matérialisées par les manifestations en début d'année 2024, la Commission européenne a lancé une enquête à l'échelle de son territoire entre le 7 mars et le 8 avril dernier. L'objectif était d'identifier les sources de charges administratives et de complexité découlant notamment des règles de la PAC.

Près de 27.000 personnes, dont 81 % d'agriculteurs européens qui ont demandé les aides PAC, y ont participé. Selon vos propos en commission le 14 octobre dernier, l'analyse détaillée de cette enquête est attendue pour l'automne, c'est-à-dire maintenant.

Madame la Ministre peut-elle m'indiquer si la Commission a publié les résultats détaillés de cette enquête? Qu'en ressort-il concrètement? Quelles voies de simplification supplémentaires seront-elles instaurées?

Réponse de la Ministre Dalcq:

[Décembre 2024]

Je remercie l'honorable membre pour sa question concernant l'enquête européenne visant à identifier les charges administratives et les complexités associées à la mise en œuvre de la Politique agricole commune (PAC). Cette initiative, lancée en réponse aux préoccupations exprimées par le secteur agricole, notamment à travers les manifestations du début d'année 2024, reflète une volonté commune d'améliorer la gestion des politiques agricoles à l'échelle européenne.

La Commission européenne a mené cette enquête entre le 7 mars et le 8 avril 2024. Son objectif principal était d'identifier les sources de charge administrative et de complexité résultant des règles de la PAC, en impliquant largement les acteurs concernés.

Le 12 avril 2024, la Commission a publié les résultats préliminaires de cette enquête. Celle-ci a recueilli près de 27.000 réponses, dont 81 % provenaient d'agriculteurs européens ayant sollicité les aides PAC. Ces premières conclusions mettent en évidence une demande claire de simplification des démarches administratives et une meilleure lisibilité des règles applicables.

Les résultats détaillés, pour leur part, étaient annoncés pour l'automne 2024. Cependant, à ce jour, ces données finales n'ont pas encore été publiées. La Commission européenne a confirmé que l'analyse complète serait disponible cet automne, mais aucune date précise n'a été communiquée. Je m'engage à suivre ce dossier de près et à informer le Parlement dès que ces résultats seront accessibles.